

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE

CAMP DE JOUR 2020



GUIDE Des PARENTS et des ENFANTS

Préambule

C'est avec plaisir que nous accueillons votre enfant au camp de jour estival de la Municipalité de Saint-Épiphane. Afin de lui offrir un bel été, en toute sécurité, nous vous demandons de prendre le temps de lire ce guide parent-enfant.

À l'intérieur de ce guide, vous trouverez toute l'information pertinente concernant le camp de jour.

Bon été!

Table des matières

1- Mission et objectifs

1.1 Mission.....	3
1.2 Objectifs	3

2- Modalités administratives

2.1 Choix du forfait	
2.2 Inscription : généralités	3
2.3 Paiement.....	3
2.4 Reçu d'impôt.....	4
2.5 Politique de remboursement	4

3- Renseignements généraux

3.1 Lieu du camp de jour	4
3.2 Horaires.....	4
3.3 Règles d'arrivée et de départ	4
3.4 Tenue vestimentaire	5
3.5 Sac à dos	5
3.6 Collation et boîte à lunch	5
3.7 Absence.....	5
3.8 Objets personnels	6
3.9 Communication	6

4- Les activités « fil rouge »

4- Les activités « fil rouge »	6
--------------------------------------	---

5- Les sorties spéciales	6
6- Sécurité	
6.1 Fiche santé	6
6.2 Médicaments	7
6.3 Allergies	7
6.4 Maladies et symptômes COVID-19.....	8
6.5 Prévention des poux	8
7- Code de vie	
7.1 Généralités	8
7.2 Cas particuliers	8
7.3 Exclusion et facturation en cas de bris	9
8- COVID19	9

1- Mission et objectifs

1.1 Mission

La Municipalité de Saint-Épiphane offre un camp de jour de huit (8) semaines permettant aux enfants de 5 à 12 ans de vivre des expériences de loisirs variées, et ce, dans un cadre sécuritaire et enrichissant.

1.2 Objectifs

Le programme du camp de jour vise à :

- Offrir des activités stimulantes, diversifiées et enrichissantes et pédagogiques dans un environnement amusant et sécuritaire;
- Promouvoir des valeurs de respect et de bonne conduite envers les jeunes et son environnement;
- Permettre à la clientèle de s'impliquer dans une vie de groupe et à la découverte de son milieu.
- Offrir des sorties extérieures à plusieurs reprises durant l'été.

2- Modalités administratives

2.1 Choix du forfait

Pour une gestion plus facile de la situation exceptionnelle liée au COVID-19 un seul forfait de camp de jour est proposé cette année.

- **Camp de jour complet sans sortie :**
Ce forfait comprend l'inscription à toutes les activités du camp de jour. De plus, un masque sera offert à votre enfant ainsi qu'un kit personnel d'affaires scolaires pour les activités de bricolage et/ou de sciences. Ce kit comprend crayons de couleur, crayons de plomb, aiguiser, efface, règle, colle et ciseau.

- **Camp de jour hebdomadaire (sous condition):**
Les enfants n'ayant pas pu s'inscrire au camp de jour pourront être inscrits sur une liste d'attente. Ainsi, en cas d'absence momentanée pendant une ou plusieurs semaines d'un enfant inscrit au camp de jour complet votre enfant pourrait momentanément prendre sa place. Dans ce cas, vous pourriez accéder au forfait camp de jour hebdomadaire. Vous devrez alors fournir un masque à votre enfant.

- **Service de garde :**

Le service de garde fonctionne de 7h30 à 9h, de 12h à 13h et de 16h à 17h30. Toutefois, veuillez noter que le service de garde de 12h à 13h est GRATUIT et ne nécessite pas d'inscription.

2.2 Inscription : généralités

Le camp de jour s'adresse aux enfants ayant 5 ans au début du camp de jour jusqu'aux enfants de 12 ans. **L'enfant doit être autonome pour aller à la toilette. Il doit donc être propre.**

L'inscription au camp de jour aura lieu à la date unique du mercredi 10 juin 2020.

L'inscription de votre enfant sera entièrement validée seulement lorsque vous aurez transmis toutes les pièces suivantes :

- Fiche d'inscription
- Fiche santé
- Code de vie signé par un parent et l'enfant
- Paiement

2.3 Paiement

Le paiement peut se faire en espèce ou par chèque à l'ordre de la Municipalité de Saint-Épiphane.

Si le camp de jour de votre enfant est financé par un organisme, vous devez entrer préalablement en contact avec celui-ci afin qu'il vous délivre une attestation de prise en charge. Vous devrez également apporter une lettre d'une personne ou d'un organisme qui se tient responsable

financièrement en cas de bris ou de détérioration de matériel.

Il y a des frais de 25\$ pour tous les chèques retournés par une institution financière.

2.4 Reçu d'impôt

Le service des Loisirs transmettra en début d'année 2021, ou un peu avant, un relevé 24 à chaque famille qui le souhaite et qui aura inscrit son enfant au camp de jour. Il sera émis au nom du payeur seulement. Pour ce, vous devez indiquer sur le formulaire d'inscription le Numéro d'Assurance Sociale (NAS) de la personne qui paie les activités.

2.5 Politiques de remboursement

Annulation d'inscription de votre part:

La demande de remboursement doit être faite par demande écrite. Des frais administratifs de 15% seront retenus.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation au-delà du 14 juin.

Annulation pour raison médicale :

Annulation recevable en tout temps. Le coût sera remboursé au prorata, mais sans frais administratifs et uniquement pour raison d'ordre médicale **et en cas déclaré de COVID-19** (preuve médicale à l'appui).

La demande devra être faite par écrit, accompagnée d'une copie originale du certificat médical dûment signé par un médecin.

Mauvais comportement

Aucun remboursement ne sera possible dans le cas d'un retrait, d'une suspension ou d'une expulsion de l'enfant en cas de manquement au code de vie.

3- RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

3.1 Lieu du camp de jour

Les rendez-vous ont lieu tous les matins au centre communautaire Innergex Viger Denonville situé au 220, rue du Couvent à Saint-Épiphanie.

3.2 Horaires

Camp de jour :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Service de garde :

7h30 à 9h / 12h à 13h / 16h à 17h30

3.3 Règles d'arrivée et de départ

Arrivée au camp :

Par souci de sécurité, l'idéal serait que le parent accompagne chaque matin son enfant et se présente avec lui à l'accueil du camp.

L'arrivée se fait à l'entrée du centre communautaire. Les portes du centre ouvriront à 9h00 et seront barrées avant cette heure.

Départ :

Le départ du camp de jour se fera au centre communautaire. La procédure pour récupérer votre enfant est à lire dans le guide camp de jour spécial COVID-19.

Il est primordial d'inscrire sur le formulaire d'inscription le nom des personnes autorisées à venir chercher votre enfant.

Les personnes autorisées doivent toujours se présenter chez un animateur et l'aviser du départ de l'enfant.

Si une personne n'est pas dans la liste des personnes autorisées, les animateurs demanderont une pièce d'identité et appelleront les parents pour s'assurer que l'enfant puisse partir avec cette personne. S'ils n'obtiennent aucune réponse, ils

refuseront de laisser partir votre enfant avec cette personne, et ce, même s'il la connaît très bien.

Vous pouvez également remettre le matin même une lettre signée qui mentionne la personne qui viendra récupérer votre enfant alors qu'elle n'est pas sur la liste. Les animateurs demanderont alors une pièce d'identité à cette personne pour laisser partir l'enfant avec elle, faute de quoi l'enfant ne sera pas autorisé à partir avec.

Si vous permettez à votre enfant de revenir seul à la maison, vous devez l'indiquer sur le formulaire d'inscription et il devra avertir lui-même son moniteur de son départ.

Frais de retard :

Après 17h30, le parent devra payer des frais de 5\$ par tranche de 15 minutes, et ce, par enfant. Vous pourrez payer de suite ou à la prochaine venue de votre enfant au camp faute de quoi une facture vous sera adressée par la Municipalité.

3.4 Tenue vestimentaire

Prévoyez des vêtements adaptés à la météo.

Dans tous les cas et afin de profiter au maximum des activités, votre enfant doit porter :

- Un pantalon ou un short (le port de la jupe ou de la robe n'est pas recommandé)
- Des espadrilles (**souliers fermés obligatoires**)
- Un chandail couvrant le ventre et les épaules

Il est important de bien identifier les vêtements de votre enfant.

3.5 Sac à dos

Dans le sac à dos il y a toujours :

- Une casquette ou un chapeau
- De la crème solaire (**1 par enfant même en cas de fratrie**).
- Un Imperméable
- Une Serviette de plage **OBLIGATOIRE (lunch)**
- Un maillot de bain
- Linge de rechange

- Un sourire et beaucoup de bonne humeur
- **KLEENEX ou mouchoirs**
- **Jeux manuels ou livres personnels pour s'occuper**

Il est important de bien identifier les vêtements et objets de votre enfant.

Aucun autre objet extérieur ne sera accepté dans le sac qui restera toute la semaine au camp de jour afin d'éviter des entrées et sorties de vêtements ou d'objets source de contamination.

3.6 Collation et boîte à lunch

Votre enfant doit apporter une collation pour la matinée et à votre convenance une autre pour l'après-midi dans une boîte à lunch.

Veuillez privilégier l'utilisation d'un bloc réfrigérant, car aucun plat ne sera entreposé dans le réfrigérateur.

De plus, nous vous demandons exceptionnellement cette année de fournir uniquement un repas froid pour éviter de manipuler l'ensemble des plats des enfants pour les mettre au four à micro-ondes.

Il est strictement interdit d'apporter des aliments pouvant contenir des traces de noix ou d'arachide ainsi que des fruits de mer afin d'éviter un phénomène d'allergie.

La boîte à lunch ne doit pas contenir de contenant en verre.

3.7 Absence

En cas d'absence, il vous appartient de prévenir la direction du camp de jour dans les meilleurs délais au 418-862-0052 postes 480, par courriel à sport.culture.viecom@saint-epiphane.ca ou sur le groupe Messenger spécialement créé pour le Camp de jour (voir section communication 3.9).

Sur le même principe, si votre enfant doit quitter le camp au cours de la journée vous devrez aviser le coordonnateur et son animateur le matin même.

Nous espérons ne pas avoir d'absence trop systématique ou d'absence prévenue trop souvent

au dernier moment puisque la programmation, le contenu des activités et le matériel nécessaire à leur réalisation sont fonction du nombre d'enfants. Par conséquent l'effectif est un paramètre très important à connaître et si ce dernier venait sans cesse à être modifié cela ne favoriserait pas une offre qualitative.

Nous espérons donc pouvoir compter sur la fidélité de votre enfant au camp de jour, mais qu'en cas d'empêchement vous puissiez prévenir dans les meilleurs délais et ne pas mettre à mal une organisation générale.

3.8 Objets personnels

Objets perdus :

Un bac d'objets perdus sera installé à la salle Desjardins. Tous les objets trouvés seront déposés dans celui-ci. Il est de votre responsabilité de regarder s'il y a des choses qui appartiennent à votre enfant. Le bac sera gardé jusqu'à la fin du mois d'août. Les vêtements non réclamés seront ensuite donnés à des organismes communautaires.

Objets de valeurs :

Ne laissez pas votre enfant apporter des objets de valeur au Camp. Les animateurs ne sont pas autorisés à assurer la garde des objets de valeurs. La municipalité décline toute responsabilité en cas d'objet brisé, perdu ou volé.

3.9 Communication

Vous pouvez communiquer avec le camp de jour de différentes manières :

- Téléphone : 418-862-0052 poste 480
- Courriel : sport.culture.viecom@saint-epiphane.ca
- Messenger : Camp de jour Saint-Épiphane 2020
- Facebook du Service des Sports, de la Culture et de la Vie communautaire

Toutes les informations relatives au camp de jour sont à consulter sur cette page.

Pour une communication instantanée avec l'équipe d'animation, veuillez utiliser le groupe Messenger. Ce même groupe servira également à l'équipe d'animation pour diffuser des rappels importants concernant les activités ou les sorties.

4- Les activités « fil rouge »

Une thématique différente sera planifiée chaque semaine.

Cette thématique sera associée à une activité « fil rouge » qui va durer tout le long de la semaine et qui sera donc proposée chaque jour du début de la semaine jusqu'à la fin de la semaine.

Cette activité « fil rouge » sera évolutive de jour en jour pour s'achever définitivement le vendredi.

Dans la perspective que votre enfant profite pleinement de cette activité et qu'elle revêt tout son sens, il est recommandé qu'il participe tous les jours au camp.

5- Les sorties spéciales

En raison des mesures restrictives liées au COVID-19, aucune sortie spéciale ne sera organisée cette année au camp de jour.

6- Sécurité

6.1 Fiche santé

Lors de l'inscription de votre enfant, vous devez impérativement remplir la fiche santé.

6.2 Médicaments

Médicaments en vente libre :

Il est à noter qu'aucun médicament en vente libre ne sera distribué ou administré par le personnel du camp de jour et ceci, afin d'assurer la sécurité de tous les enfants.

Dans le cas où l'enfant présente des symptômes de fièvre, de grippe, de rhume, de gastro-entérite ou toute autre indication de risque de contagions, le parent sera dans l'obligation de garder l'enfant à la maison ou de venir le chercher s'il est dans le camp.

Le conseil municipal de la municipalité de Saint Épiphanie a adopté une résolution portant sur l'administration de médicaments aux enfants participant au camp de jour et qui stipule que : « *pour protéger la sécurité et la responsabilité du personnel étudiant estival et pour ne pas se substituer à la responsabilité et à l'expertise parentales et médicales, l'administration de médicaments dans un contexte de service public doit être légiféré et/ou règlementée et qu'à défaut, comme c'est le cas actuellement, la municipalité n'assume aucun service et, aucune responsabilité quant à l'administration et à la gestion de la prise de médicaments dans le cadre de ses programmes ou activités* ».

Médicaments prescrits :

Concernant les médicaments prescrits, cette même résolution stipule qu' « *en cas de prescription médicale par un médecin et si votre enfant doit obligatoirement prendre des médicaments durant le temps où il se trouve au camp de jour, vous devrez remplir un formulaire médicament précisant la posologie et dégageant de toute responsabilité les employés municipaux. Toutefois, nous vous recommandons fortement d'utiliser une solution de rechange pour la médication de votre enfant comme par exemple d'administrer les médicaments à la maison (au*

besoin, consultez votre professionnel de la santé pour une nouvelle posologie ».

Le formulaire médicament devra être accompagné d'une copie de l'ordonnance du médecin précisant une obligation de médication durant le camp de jour ou le service de garde.

Médicament par inhalation :

Dans le cas où l'enfant doit utiliser des pompes (ex: Ventoline), le parent doit la mettre dans le sac de l'enfant tous les jours. L'enfant sera responsable de son auto-administration.

Cependant, pour les enfants de moins de 8 ans, l'animateur pourra aider l'enfant à s'autoadministrer son médicament.

6.3 Allergie

Si votre enfant présente une intolérance alimentaire ou qu'il est allergique à certains aliments, il sera TRÈS IMPORTANT d'inscrire cette information sur la fiche santé et de rencontrer le personnel d'animation du camp de jour afin de leur expliquer le niveau d'allergie, les réactions possibles ainsi que le traitement à privilégier.

Dans le but de prévenir les séquelles reliées aux allergies alimentaires et aux empoisonnements aux arachides, aux noix et aux fruits de mer, et aussi parce que tous les enfants prennent leur dîner ensemble, nous vous demandons d'éviter les barres tendres à base d'arachides et ses dérivés ainsi que les repas comprenant des fruits de mer et ses dérivés.

Épipen :

Si votre enfant souffre de graves allergies, il doit TOUJOURS avoir son ÉPIPEN à proximité.

6.4 Maladie et symptôme COVID-19

Aucun enfant malade (fiévreux, contagieux ou autre) ne peut être admis au camp de jour qu'après un délai de 48 heures après la fin des symptômes.

Si votre enfant est malade ou fiévreux, nous vous prions de le garder à la maison pour éviter de contaminer les autres enfants.

Dans le cas où l'état de santé de votre enfant se modifie au cours de la journée, les parents seront immédiatement avisés par téléphone.

L'accès au camp de jour sera refusé à tout enfant qui présente des symptômes associés à la maladie COVID-19 (fièvre ou toux ou difficultés respiratoires ou perte d'odorat soudaine). L'accès sera également refusé aux enfants dont les parents ou une autre personne dans la même résidence présentent ces symptômes ou qui sont déjà placés en isolement en raison de la COVID-19 (cas ou contact).

6.5 Prévention des poux

- Attachez les cheveux de votre enfant afin d'éviter les épidémies.
- Vérifier régulièrement la tête de votre enfant.
- Si votre enfant a des poux, avisez immédiatement un animateur ou le coordonnateur et gardez l'enfant à la maison pour lui administrer un traitement adéquat contre les poux.

Tout enfant chez qui on détectera la présence de poux sera retourné à la maison et il ne pourra réintégrer les activités qu'après avoir été examiné par un responsable du camp de jour.

7- Code de vie

7.1 Généralités

Un code de vie a été mis en place pour le bien-être et la sécurité de tous. Il s'applique dès l'arrivée et jusqu'au départ (service de garde inclus) de vos enfants dans tous les lieux et dans toutes les activités organisées par le camp de jour.

Ce code de vie doit être lu en compagnie de votre enfant et vous pouvez en discuter ensemble.

Vous devrez ensuite le retourner signé par un parent et l'enfant lors de votre inscription.

7.2 Cas particulier

Le personnel n'a pas de formation aux techniques d'éducation spécialisée. Par conséquent, si votre enfant est sujet à un comportement nécessitant une attention particulière, en tant que parent responsable, vous auriez déjà dû le signaler lors du sondage donné à l'école en début d'année. Cette information est essentielle pour que le personnel du camp de jour puisse prendre toutes les mesures adéquates à la meilleure gestion possible de votre enfant. Le comportement de votre enfant ne doit en aucun cas générer une insécurité pour le reste du groupe ou brimer l'organisation des activités. C'est pourquoi nous insistons sur le fait que vous devez collaborer avec le personnel pour trouver les meilleures solutions à une gestion optimale du comportement de votre enfant en cas de crise et vous rendre disponible au besoin. Cependant, si les crises se multiplient et qu'aucune amélioration ne se fait ressentir malgré des tentatives de solutions et que de fait cela met en difficulté la gestion de votre enfant et/ ou la gestion des autres enfants lors des activités, vous comprendrez que dans ce cas nous n'aurons pas d'autres choix que de nous référer

au code de vie et votre enfant pourrait se voir être exclu temporairement ou définitivement du camp de jour tout comme peuvent l'être les autres enfants en cas de comportement inapproprié. Soyez néanmoins assuré qu'avant d'en arriver là, tous les efforts seront faits de la part du personnel du camp de jour pour gérer le mieux possible le comportement de votre enfant en cas de crise tout en comptant sur votre aide.

7.3 Exclusion et facturation en cas de bris

Le contributeur financier du service (parents, garants ou organisme financeur) est responsable des bris occasionnés par l'enfant. Par conséquent, en cas de bris de matériel, celui-ci devra payer les frais de réparation occasionnés et l'enfant sera immédiatement exclu du camp de jour sans possibilité de remboursement.

8- COVID-19

Pour satisfaire au plus près les directives gouvernementales en matière de santé publique, la Municipalité a mis en place certaines mesures. Ces différentes mesures sont à consulter dans le guide du camp de jour spécial COVID-19.

Ce guide parent-enfant légifère le fonctionnement du camp de jour de saint-Épiphane et servira de référence pour tout litige lié à son fonctionnement.